

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Contrat de prestation pour l'animation « d'un atelier créatif » avec Caroline ANThERIEU-YAGBASAN de « PHILAPHIL » dans le cadre de la journée mondiale du refus de la misère 2026.

N°2026-113

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-07-CM du 30 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal du Maire,

Considérant que la commune d'Ensues-la-Redonne a mis en place une programmation culturelle au sein de la médiathèque municipale « Elisabeth Badinter ».

Considérant que la médiathèque proposera **le Samedi 17 Octobre 2026**, dans le cadre de sa manifestation « Journée mondiale du refus de la misère », **la programmation d'un atelier créatif de 10h00 à 11h30 avec « PHILAPHIL »** sur le parvis de la Médiathèque ou à la MPT (selon la météo).

Considérant que le public visé sera un public d'enfants âgés de 7 à 10 ans.

Considérant que le montant de la prestation s'élèvera à la somme de **150 €**.

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat de prestation avec « **PHILAPHIL** »

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent territorialement dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 9 septembre 2026



Le Maire,
M. Michel ILLAC

CONTRAT DE PRESTATION n°11 10/2026

Entre les soussignés :

M : **Michel ILLAC**
 Agissant au nom de : **La Commune d'ENSUES la REDONNE**
 Adresse : **Hôtel de Ville - 15, avenue du Général MONSABERT – 13 820**
 En sa qualité de : **Maire**

Appelé L'ORGANISATEUR d'une part

Et

Mme **Caroline ANThERIEU YAGBASAN**
 Agissant au nom de :
 Son entreprise « **PHILAPHIL** »
 Adresse : **633 chemin de la treille 13790 PEYNIER**
 En sa qualité **d'auto-entrepreneur**

Appelé LE PRESTATAIRE d'autre part

Pour la prestation suivante : Animation « d'un atelier créatif » avec Caroline ANThERIEU- YAGBASAN de « PHILAPHIL » dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère 2026.

Il a été convenu ce qui suit :

1. **Lieu de la prestation** : Parvis Médiathèque ou Maison Pour Tous
2. (Selon la météo)
2. **Date** : le Samedi 17 Octobre 2026
3. **Nombre de séances** : 1 séance.
4. **Horaire de la prestation** : de 10h00 à 11h30.
5. **Public** : Enfants de 7 à 10 ans.
6. **Installation et rangement** : le jour même.
7. **Montant total alloué par l'organisateur** : 150 € TTC.
8. **Obligation de l'organisateur** : en sa qualité d'organisateur, il assurera et réglera les rémunérations, les charges sociales et fiscales attachées à la prestation de l'intervenant.
9. **Assurance** : Chacune des parties s'engage à vérifier que son assurance la couvre dans le cadre du déroulement de cette prestation.
10. **Report de la prestation** : L'organisateur et le producteur examineront tout d'abord la possibilité de reprogrammer la prestation.
11. **Annulation de la prestation** : Si le report n'est pas envisageable, un avenant d'annulation est recommandé.

12. **Litige** : En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

13. **Facture** : Le prestataire devra déposer la facture relative à sa prestation sur le site Chorus Pro.

14. **Règlement** : Celui-ci se fera par mandat administratif à l'ordre de « **PHILAPHIL** » dès réception de la facture accompagnée d'un RIB.

CONTRAT ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES

Signé à : Peynier

Le :

LE PRESTATAIRE :

Caroline ANTHÉRIEU-TAGBASAN

Signé à : Ensuès-la-Redonne

Le : 10/09/2026

L'ORGANISATEUR :

M Le Maire, Nicole ILIAC

